



Emoluments perçus par le service des contrôles de véhicules routiers

(Etat au 30.03.2022)

1. Véhicules affectés au transport de choses ou de personnes

1.1. Voitures automobiles légères (poids total n'excédant pas 3 500 kilogrammes)

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 60.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière, minibus (avec réception par type)CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière, véhicules destinés à l'habitation
(avec réception par type)CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière, véhicules destinés à l'habitation,
avec certificat de conformité CECHF 180.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière, voiture de livraison,
avec certificat de conformité CE.CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (châssis/cabine, avec réception par type).....CHF 180.-
- contrôle individuel d'une nouvelle voiture de tourisme importée permettant de l'identifier (M1),
avec un poids total de $\leq 3500\text{kg}$ et un certificat de conformité CE; importation, 1ère mise
en circulation ou construction en Suisse ≤ 1 année et un kilométrage de $\leq 2000\text{km}$ CHF 60.-
- contrôle individuel d'une voiture de tourisme (M1) avec certificat de conformité CE
(détenteur/trice du véhicule ≤ 12 mois et un kilométrage de > 2000 km)CHF 120.-
- contrôle individuel d'une voiture de tourisme (M1) avec ou sans certificat de
conformité CE (détenteur/trice du véhicule > 12 mois)CHF 180.-
- contrôle d'un véhicule affecté au service diplomatique ou consulaireCHF 180.-
- contrôle facultatif ou périodiqueCHF 60.-
- contrôle partiel, transformationsCHF 120.-

1.2. Voitures automobiles lourdes (poids total excédant 3 500 kilogrammes)

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 300.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)CHF 540.-
- contrôle facultatif ou périodique (poids total n'excédant pas 26 000 kg)CHF 120.-
- contrôle facultatif ou périodique (poids total excédant 26 000 kg)CHF 180.-
- contrôle facultatif ou périodique, véhicule avec chargement dangereux
(véhicule-citerne d'un poids total n'excédant pas 26 000 kg)CHF 180.-
- contrôle facultatif ou périodique, avec chargement dangereux (véhicule-citerne d'un
poids total excédant 26 000 kg)CHF 240.-
- contrôle partiel, transformations et modifications/ajouts techniquesCHF 120.-

2. Véhicules utilisés à des fins industrielles

2.1. Tracteurs utilisés à des fins industrielles

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 180.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)CHF 360.-
- contrôle facultatif ou périodique, poids total $\leq 7000\text{kg}$ CHF 60.-
- contrôle facultatif ou périodique, poids total $> 7000\text{kg}$ CHF 120.-
- contrôle partiel, transformationsCHF 120.-

2.2. Chariots/monoaxes utilisés à des fins industrielles

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (châssis/cabine, avec réception par type).....CHF 180.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)CHF 240.-
- contrôle facultatif ou périodique, poids total $\leq 7000\text{kg}$ CHF 60.-
- contrôle facultatif ou périodique, poids total $> 7000\text{kg}$ CHF 120.-
- contrôle partiel, transformationsCHF 120.-

3. Véhicules de travail, véhicules spéciaux, véhicules agricoles

3.1. Véhicules de travail légers (poids total n'excédant pas 3 500 kilogrammes)

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 180.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (châssis/cabine, avec réception par type).....CHF 240.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)CHF 360.-
- contrôle facultatif ou périodiqueCHF 120.-
- contrôle partiel, transformationsCHF 120.-

3.2. Véhicules de travail lourds (poids total excédant 3 500 kilogrammes)

- contrôle avant l'admission à la circulation routière, véhicules à deux essieux (avec réception par type)CHF 240.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière, véhicules à deux essieu (sans réception par type)CHF 420.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière, véhicules à trois ou plusieurs essieux (avec réception par type)CHF 360.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière, véhicules à trois ou plusieurs essieux (sans réception par type)CHF 540.-
- contrôle facultatif ou périodiqueCHF 240.-
- contrôle partiel, transformationsCHF 180.-

3.3. Chariots industriels et chariots de travail agricoles (poids total n'excédant pas 3 500 kilogrammes)

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)*CHF 240.-
- contrôle facultatif ou périodiqueCHF 120.-
- contrôle partiel, transformationsCHF 120.-

3.4. Chariots industriels et chariots de travail agricoles (poids total excédant 3 500 kilogrammes)

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 240.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)*CHF 420.-
- contrôle facultatif ou périodiqueCHF 120.-
- contrôle partiel, transformationsCHF 180.-

3.5. Tracteurs agricoles, chariots à moteur, monoaxes

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (châssis/cabine, avec réception par type).....CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)*CHF 240.-
- contrôle facultatif ou périodique, poids total ≤ 7000kgCHF 60.-
- contrôle facultatif ou périodique, poids total > 7000kgCHF 120.-
- contrôle partiel, transformationsCHF 120.-
- contrôle partiel, vitesseCHF 60.-

* Emoluments supplémentaires d'environ 360 francs pour le mesurage des émissions sonores et des gaz d'échappement.

4. Remorques (y compris les remorques de travail et les remorques agricoles)

4.1. Remorques dont le poids total n'excède pas 3 500 kilogrammes

- contrôle avant l'admission à la circulation routière, poids total n'excédant pas 750 kilogrammes (avec réception par type)CHF 60.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière, poids total excédant 750 kilogrammes (avec réception par type ou certificat de conformité CE O à 3 500 kilogrammes)CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)CHF 180.-
- contrôle facultatif ou périodiqueCHF 60.-
- contrôle partiel, transformations et modifications/ajouts techniquesCHF 120.-

4.2. Remorques dont le poids total excède 3 500 kilogrammes

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 240.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)CHF 300.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type/ affectation agricole/poids total n'excédant pas 6 000 kilogrammes)CHF 180.-
- contrôle facultatif ou périodiqueCHF 120.-
- contrôle partiel, transformations et modifications/ajouts techniquesCHF 120.-

4.3. Remorques à plate-forme surbaissée

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 240.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)CHF 360.-
- contrôle facultatif ou périodiqueCHF 180.-

5. Motocycles et autres véhicules à moteur

5.1. Motocycles, tricycles, motoneiges

- contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)CHF 60.-
- contrôle motorcycle, avec certificat de conformité CE (âge: ≤ 12 mois) (condition: justificatif COC et papiers de bord du véhicule)CHF 120.-
- contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)CHF 180.-

-	contrôle facultatif ou périodique	CHF 60.-
-	contrôle partiel, transformations	CHF 120.-
5.2. Motocycles légers, tricycles légers		
-	contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)	CHF 60.-
-	contrôle motocycles légers à deux roues, avec certificat de conformité CE (âge: ≤ 12 mois) (condition: justificatif COC et papiers de bord du véhicule)	CHF 120.-
-	contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)	CHF 180.-
-	contrôle facultatif ou périodique	CHF 60.-
5.3. Véhicules légers		
-	contrôle avant l'admission à la circulation routière (avec réception par type)	CHF 60.-
-	contrôle avant l'admission à la circulation routière (sans réception par type)	CHF 180.-
-	contrôle facultatif ou périodique	CHF 60.-
5.4. Cyclomoteurs		
-	contrôle par groupe avant l'admission à la circulation routière (par véhicule)	CHF 60.-
-	contrôle individuel	CHF 60.-
6. Contrôles relevant d'un rapport de police / contrôles subséquents		
6.1. Contrôles relevant d'un rapport de police		
-	L'émolument perçu pour le contrôle subséquent relevant d'un rapport de police est basé sur celui perçu pour le contrôle facultatif ou périodique du genre de véhicules concernés.	
6.2. Contrôles subséquents relevant d'un constat (contrôle sans préavis)		
-	contrôle subséquent partiel relevant d'un constat	CHF 30.-
-	contrôle subséquent partiel relevant d'un constat, véhicules utilitaires (freins et/ou système à air comprimé)	CHF 60.-
-	contrôle subséquent partiel relevant d'un constat, émission de gaz d'échappement	CHF 30.-
6.3. Contrôles subséquents relevant d'un constat (avec préavis)		
-	L'émolument perçu pour le contrôle subséquent relevant d'un rapport de police est basé sur celui perçu pour le contrôle facultatif ou périodique du genre de véhicules concernés.	
7. Frais de déplacement examens de conduite, expertises de véhicules		
-	voyage aller-retour pour se rendre chez un client	CHF 2.- à 5.-par km
-	voyage aller-retour pour se rendre chez plusieurs clients ou à des lieux et endroits d'examen donnés	CHF 10.- à 50.- par client
8. Contrôle des modifications techniques / Mutations		
8.1. Modifications techniques relevant d'un montage, d'une transformation ou de la mise en place d'une superstructure (y compris la délivrance du formulaire "Autorisation modifications")		
-	modification du nombre de places assises	CHF 60.-
-	traitement des rapports d'expertises d'un organe d'expertise agréé (OEA) (OEA = Organe de contrôle reconnu)	CHF 100.-
-	roues et/ou voie	CHF 90.-
-	dispositif de freinage / direction	CHF 90.-
-	moteur / chip-tuning	CHF 180.-
-	châssis / carrosserie (abaissement, suspension, etc.)	CHF 90.-
-	châssis / carrosserie (abaissement avec jambes de force filetées)	CHF 180.-
-	accessoires aérodynamiques	CHF 180.-
-	double dispositif de pédales (véhicules pour écoles de conduite)	CHF 60.-
-	feu de danger jaune / feu bleu avec avertisseurs à deux sons alternés	CHF 60.-
-	contrôle d'un dispositif d'attelage et inscription de la charge remorquée	CHF 60.-

Veuillez consulter l'un de nos centres d'expertises et d'examens afin de vous renseigner quant aux émoluments ayant trait à des contrôles de véhicules qui ne figurent pas dans la présente liste.